



RCS : NANTES

Code greffe : 4401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 01270

Numéro SIREN : 532 431 988

Nom ou dénomination : ALLER-RETOUR

Ce dépôt a été enregistré le 17/09/2013 sous le numéro de dépôt 10083

Déposé au Greffe
le 17 SEP. 2013
sous le N° 10083
RCS N° 11 51270

**Rapport du commissaire à la transformation sur la valeur des
capitaux propres de la société ALLER RETOUR**

COMMISSAIRE AUX COMPTES

PATRICIO AGUILAR CLARES

9, rue Jean Moulin
85000 La Roche sur Yon
Tél. : 02.51.37.77.19
Fax : 02.51.44.86.04
Siren 478 478 738

Rapport du commissaire à la transformation sur la transformation de la société à responsabilité limitée (SARL) ALLER RETOUR en société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU)

Aux associés

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, par décision unanime des associés en date du ...30 juin 2013, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

. Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés

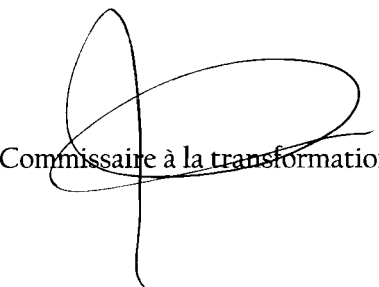
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Les avantages particuliers stipulés n'appellent pas d'observation de notre part

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

La Roche sur yon

Le 6 septembre 2013


Commissaire à la transformation

PATRICIO AGUILAR CLARES

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Inscrit à la compagnie régionale de Poitiers